

SYNDICAT MIXTE
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n° 58/2024

Séance du 4 décembre 2024 - 9h00

**Création d'un poste de Responsable de l'antenne Hauts-de-France
Coordinateur de projets**

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 décembre 2024 à 9h00, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 27 novembre 2024, sous la présidence de Rémi JUSTINIEN.

Membres présents :

Rémi JUSTINIEN, Élise LAURENT-GUÉGAN, Jean-Philippe PLEZ, Joëlle MARIE-REINE SCIARD, Stéphane TRIFILETTI, et Richard GUERIT, Région Nouvelle-Aquitaine ;
Denis ROUYER, Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan
Bruno BESSAGUET, UNIMA.

Membres excusés :

Thierry LESAUVAGE et Alain BURNET, Ville de Rochefort ;
Margarita SOLA, Région Nouvelle-Aquitaine ;
Anne BRACHET et Jean PROU, Conseil Départemental de Charente-Maritime ;
Jean-Louis LÉONARD, UNIMA.

Membres absents :

Jean-Claude DESRENTES, Chambre d'agriculture de Charente-Maritime

Missions

Animation territoriale du Forum des Marais Atlantiques sur la zone géographique Manche-Mer du Nord et accompagnement des acteurs territoriaux sur la diffusion et la connaissance des milieux humides

Activités

Démarche et accompagnement :

- Assurer le montage, le pilotage, la coordination et le suivi et la gestion de projets de territoire (ex BIMH-BAP)
- Animer la co-construction des conventions partenariales et financières avec les principaux partenaires.
- Concourir à l'administration de données cartographiques avec l'appui des géomaticiens du FMA et promouvoir le cadrage national lors de comités techniques, commissions thématiques ou réunions auprès des acteurs du territoire ;
- Favoriser l'articulation des actions du FMA et des partenaires avec les documents stratégiques d'orientation et de planification (PNMH, PNA, SNB, SNAP)

- Porter et promouvoir le pôle relais zones humides pour le territoire manche-mer-du nord, favoriser l'échange de ressources et d'expérience avec les autres pôles relais.
- Développer des stratégies pour la préservation, l'évaluation et le suivi des milieux humides (Ex BIMH-BAP)
- Favoriser les retours d'expérience du Programme de Maintien de l'Agriculture en Zones Humides vers le réseau national élevage
- Représenter les instances régionales des Hauts-de-France au sein des commissions CESP;
- Apporter un regard et un appui technique et méthodologique aux partenaires (réponse aux interrogations, assistance, information, conseil, avis et expertise auprès des porteurs de projets, Ex groupe régional mare, expertise environnementale SMAGEAA etc...sollicitation diverses) ;
- Rédiger des avis, relevés de décisions, comptes-rendus, bilans,
- Contribuer à la transversalité des actions et à la « forumisation » des travaux des acteurs montrer que travaux peuvent être utiles au-delà du territoire

Animation et partenariats :

- Animer le réseau Ramsar des Hauts-de-France (organisation des rencontres Ramsar Hauts-de-France, participation aux COTECH territoriaux, accompagnement de projets et diagnostics territoriaux, mutualisation des outils via l'administration de la page Ramsar Hauts-de-France de la plateforme de l'Etat « Osmose » ;
- Coordonner la Journée Mondiale des Zones Humides dans les Hauts-de France et structurer le rôle d'un réseau régional avec Ramsar France (réunions préparatoires et de bilan, rédaction des bilans, participation au séminaire national)
- Participer aux activités et réunions de l'ARB Hauts-de-France
- Favoriser la mise en réseau des acteurs, des expériences et des initiatives
- Organiser et animer des groupes thématiques et réunions techniques ;
- Organiser des ateliers de formation à destination des acteurs territoriaux (techniciens, élus, agents) pour favoriser la montée en compétence sur la thématique zones humides ;
- Organiser et participer à des journées thématiques, colloques et conférences ;
- Animer le Groupe de travail "Communication" du Programme de Maintien de l'Agriculture en Zones Humides ; favoriser l'émergence de supports de communication voire en produire ponctuellement
- Expérimenter et favoriser l'émergence de nouveaux outils pédagogiques (fresque des zones humide, chron'eau, ...)
- Représenter la structure dans le tissu partenarial des Hauts-de-France, consolider l'ancrage du FMA dans le paysage des acteurs locaux
- Rechercher de nouveaux partenariats institutionnels, techniques et financiers ;
- Valoriser les actions et les acteurs concernés par les milieux humides.

Information et communication :

- Participer à l'animation et à l'enrichissement d'un centre de ressources avec le concours de la responsable du centre de documentation du FMA ;
- Contribuer à la diffusion d'informations sur les zones humides (lettres Esc@le et Forum, actualités territoriales, évènementiels, réseaux sociaux, Padlet du PMAZH, Plateforme FNH « J'agis pour la Nature », portail zones-humides.org en lien avec Ramsar France) ;
- Alimenter les plateformes de communication et de diffusion régionales (observatoire régional de la biodiversité, ateliers du patrimoine naturel HDF, portail de l'eau en Artois-Picardie, intégrer les catalogues et référentiels régionaux, les centre de ressources)
- Relayer les actualités locales vers le national (et réciproquement) en matière de préservation des milieux humides.
- Représentation du FMA dans les manifestations, salons, stands

Programmation et vie interne :

- Assurer le reportage des actions de l'antenne

- Veiller à maintenance matérielle des moyens alloués à l'Antenne (entretien véhicule, besoins informatiques)
- Suivi logistique et administratif (achats, suivi régie antenne, suivi des absences, TLT, suivi véhicule, assurance, convention d'hébergement)
- Participer au rayonnement et à la connaissance du FMA sur les territoires ;
- Participer aux réunions et instances du FMA et apporter un appui logistique aux projets et aux orientations stratégiques de la structure ;
- Contribuer au montage et à la coordination de l'ensemble de la programmation ;
- Mobiliser les ressources nécessaires en vue de la mise en œuvre de la programmation (élaboration, montage de budgets, recherche de solutions de financements) ;
- Mener à bien les projets dans le respect des conventions passées avec les partenaires ;
- Encadrer les personnels affectés à l'antenne (volontaires en service civique principalement) ;
- Assurer le suivi et l'évaluation des activités de l'antenne ;
- Entretenir les liens avec les autres pôles et antennes du FMA, la Direction et l'administration.

Les compétences techniques, professionnelles et relationnelles ainsi que les qualités recherchées sont décrites dans la fiche de pose en annexe de la délibération.

Ce poste sera pourvu par un agent de catégorie A à temps complet. L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique :

- L332-8 1° lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;
- L332-8 2° pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code ;

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la

La rémunération proposée est fixée entre l'échelon 1 et l'échelon 11 de la grille des attachés territoriaux du barème des traitements de la fonction publique.

Décision du Comité Syndical

Après délibération, les membres du Comité Syndical décident :

- De remplacer le poste de Responsable de l'antenne de Saint-Omer créé par délibération n°15/2022 par le poste de Responsable de l'antenne Hauts-de-France – Coordinateur de projet à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- D'individualiser les crédits nécessaires ;
- D'autoriser le Président à signer les documents et à conduire les démarches nécessaires.

Nombre de membres :

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 8

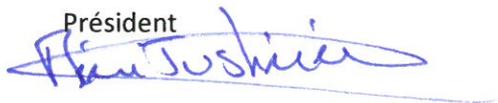
Votes :

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait conforme,
Rémi JUSTINIEN
Président



Le secrétaire de séance
Bruno BESSAGUET



TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE
DE LÉGALITÉ

Sous le N° 017-251710398-2024 _

--

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : __ / __ / 2024